



Déclaration Environnementale Produit

(Synthèse)



**Bloc-porte
bois
technique
(avec
huisserie
métallique)**

Déclarant Association Technique des Fabricants de Blocs-Portes Techniques (ATF-BPT)

Unité fonctionnelle Fermer une ouverture permanente dans une paroi, tout en permettant le passage de piétons, et en assurant une ou plusieurs des fonctions suivantes :

- une résistance au feu* (entre EI/E15 et EI/E 90)
- une participation au compartimentage et à l'évacuation des personnes en cas d'incendie (classement DAS)
- une isolation thermique ($U =$ entre 1 et 2,5 W/m²/K)
- une isolation acoustique ($R_w+C =$ entre 28 et 50 dB)
- une résistance à l'effraction (classes A2P de BP1 à BP3 ou niveau EN 1627 de 3 à 6)

pour une durée de vie de référence (DVR) de 25 ans

*L'Arrêté du 22 mars 2004 relatif à la résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrages précise la correspondance entre les classements européens (E, I) et les classements français (PF, CF)

Unité m² (surface de l'ouverture avant pose)

Date de publication 14.10.2013

Date de validité 13.10.2018



CONTEXTE & METHODOLOGIE

Le présent document est constitué d'extraits choisis de la Déclaration Environnementale Produit (DEP) « Bloc-porte bois technique (avec huisserie métallique) » du 14 octobre 2013. Cette DEP est la quatrième des 8 DEP réalisées par la société C4Ci pour l'ATF-BPT, conformément à la norme européenne EN 15804. Elle a fait l'objet d'une revue critique générale établie par le CSTB portant sur le cadrage de l'étude et les hypothèses de modélisation de l'Analyse de Cycle de Vie.



PRODUITS COUVERTS

La DEP « Bloc-porte bois technique (avec huisserie métallique) » couvre l'ensemble des blocs-portes bois techniques (avec huisserie métallique) dont les éléments sont fabriqués et commercialisés en France par les membres de l'association ATF-BPT.

Les membres suivants de l'association ATF-BPT fabriquent des produits couverts par la présente Déclaration Environnementale Produit :

BLOCFER, 13, rue Pierre & Marie Curie, 19400 Argentat

COMEC, ZA de Montévi, 49280 La Tessoualle

JELDWEN, 35 avenue de la Ténarèze, 32800 Eauze

MALERBA, Rue Paul Malerba, B.P. 32, 69470 Cours-la-Ville

POLYTECH, 3 Allée des Ajoncs, ZAC de la Montane EST 1, 19800 Eyrein

PREMDOR, 22 rue d'Artagnan, 33100 Bordeaux





INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX NF EN 15804

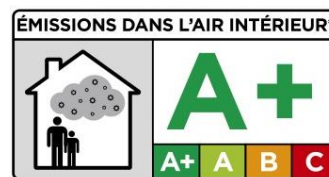
| Indicateur | Valeur sur l'ensemble du cycle de vie | Unité |
|---|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Indicateurs décrivant les impacts environnementaux | | |
| ➤ Réchauffement climatique | 133 | kg eq. CO₂ /UF |
| Appauvrissement de la couche d'ozone | 0,0000117 | kg eq. CFC 11 |
| Acidification des sols et de l'eau | 0,732 | kg eq. SO ₂ |
| Eutrophisation | 0,280 | kg eq. PO ₄ ³⁻ |
| Formation d'ozone photochimique | 0,0419 | kg eq. éthène |
| Epuisement des ressources abiotiques – éléments | 0,00203 | kg eq. Sb |
| Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles | 2090 | MJ PCI |
| Pollution de l'air | 32200 | m ³ |
| Pollution de l'eau | 534 | m ³ |
| Indicateurs décrivant l'utilisation des ressources énergétiques primaires | | |
| Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières | 405 | MJ/UF |
| Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières | 650 | MJ/UF |
| Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) | 1055 | MJ/UF |
| ➤ Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières | 5070 | MJ/UF |
| Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières | 144 | MJ/UF |
| Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) | 5214 | MJ/UF |
| Indicateurs décrivant l'utilisation de matières et ressources énergétiques secondaires et l'utilisation d'eau | | |
| Utilisation de matière secondaire | 26,9 | kg/UF |
| Utilisation de combustibles secondaires renouvelables | 0 | MJ/UF |
| Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables | 0 | MJ/UF |
| Utilisation nette d'eau douce | 1810 | m ³ /UF |
| Autres informations environnementales décrivant les catégories de déchets | | |
| Déchets dangereux éliminés | 0,650 | kg/UF |
| ➤ Déchets non dangereux éliminés | 131 | kg/UF |
| Déchets radioactifs éliminés | 0,0479 | kg/UF |
| Autres informations environnementales décrivant les flux sortants | | |
| Composants destinés à la réutilisation | 0,497 | kg/UF |
| Matériaux destinés au recyclage | 0,497 | kg/UF |
| Matériaux destinés à la récupération d'énergie | 0,497 | kg/UF |
| Energie fournie à l'extérieur | 0,00437 | MJ/UF |

Notes : La version complète de cette DEP présente les résultats détaillés par étapes du cycle de vie. Les 3 indicateurs mis en avant sont considérés comme principaux



INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR

Des essais de mesure des émissions de substances volatiles sur produits de construction solides selon la norme NF EN ISO 16000-9 (2006) ont été réalisés par l'Institut Technologique FCBA pour l'ATF-BPT. D'après les résultats de ces essais collectifs (Rapports d'essais FCBA n°402/12/1008C/1à8 et n°402/12/1008C/9et10) et les essais individuels réalisés par les membres de l'ATF-BPT, la classe affichée pour les produits couverts par la présente DEP varie de A à A+ (suivant le Décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 et l'Arrêté du 19 avril 2011).



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

Exemple d'étiquette >



Pour télécharger les 8 DEP en version complète
- rendez-vous sur <http://www.batibois.org/blocs-portes-techniques/#4>
- ou scannez le flash-code

